



SOMMAIRE

- P.1/1 Décret de 50, cuvée 2006 : un cru lamentable
P.2/1 Mutations : « le BO est arrivé »
Annexe 1 : Réunions et permanences mutations inter
Annexe 2 : Pétition temps de travail

INFOS AU S1 N°3

Décret de 50, cuvée 2006 : un cru lamentable

Il est urgent de dire tous ensemble : halte à la dégradation de nos conditions de travail, d'existence et de rémunération.

Toutes les mesures du gouvernement, dictées par la même *doxa* libérale (austérité budgétaire, réduction des dépenses publiques...) se traduisent par la casse des garanties statutaires des fonctionnaires. C'est dans cette logique que s'inscrit la réécriture des décrets statutaires de 1950. A la clef de ces modifications, le choix :

- d'alourdir notre temps de travail en nous payant moins (restrictions drastiques à l'attribution des heures de première chaire, suppression à terme des heures de laboratoire ou de cabinet...);
- de flexibiliser et de dénaturer notre métier : bivalence pour tous (voire service complet dans une autre discipline pour les TZR), généralisation des compléments de service dans d'autres établissements, voire d'autres communes... Il n'est d'ailleurs pas indifférent de retrouver dans le projet de loi de finances pour 2007 un nouvel indicateur : « proportion des personnels qui enseignent dans plusieurs disciplines ».

Derrière ces choix, nous devons lire non seulement la négation de la réalité et de l'évolution de nos métiers, mais aussi le déni de nos qualifications disciplinaires, et de notre dignité professionnelle : désormais, enseigner, ce pourrait être faire « n'importe quoi, n'importe où, n'importe quand ». Modifier ainsi les statuts, c'est affaiblir encore les droits qui nous protègent tous et nous assujettir de fait aux hiérarchies locales...

Face à une telle remise en cause des principes mêmes du service public d'éducation, il serait illusoire de s'imaginer qu'un bulletin de vote suffira à stopper et à inverser le processus... Au contraire, en cette période pré-électorale, le mouvement syndical doit prendre ses responsabilités : exigeons l'ouverture de négociations sur notre temps de travail ! La dernière enquête du ministère sur le temps de travail des enseignants faisait état d'une charge hebdomadaire moyenne supérieure à 40h (45h pendant l'année scolaire d'après les enquêtes du SNES). Signons et organisons la signature collective de la pétition sur le temps de travail et nos conditions de travail (en ligne sur www.snes.edu, sur papier sur le panneau syndical). Faisons le 28 novembre un point d'étape sur le nombre de signatures et la mobilisation de la profession. Et continuons dans l'intervalle à débattre et à informer, car la coupe est pleine !

Mutations : « le BO nouveau est arrivé »

Le millésime 2007 se présente sous de sombres augures pour les demandeurs de mutations et au-delà pour l'ensemble de la profession. Le ministère affiche clairement son intention de déroger au barème et de traiter hors barème certains types de personnels en fonction de certains critères prioritaires pour l'Etat employeur (situation familiale, affectation dans des établissements difficiles, personnels handicapés). En clair, un collègue affecté depuis 10 ou 15 ans dans un même établissement serait « doublé » par un autre collègue resté par exemple 5 ans dans un établissement « ambition réussite », ou ayant un enfant. On retrouve là encore la volonté de soumettre les fonctionnaires que nous sommes à des pressions locales pour accepter certaines affectations... A terme cela pourrait devenir le seul moyen d'obtenir une mutation.

Les commissaires paritaires du SNES se tiennent à la disposition des collègues pour les renseigner et les aider dans la formulation de leurs vœux lors de réunions spécifiques ou de permanences mutations.



Pétition

TEMPS DE TRAVAIL

la coupe est pleine...



Nous avons besoin d'une école qui permette la réussite de tous les élèves ; pour cela, il faut diversifier les conditions d'apprentissage, donner à tous une offre de formation suffisamment riche, respecter et faire évoluer nos métiers.

Or, le gouvernement, mû par sa seule volonté de diminuer le nombre d'emplois dans le second degré, prépare un projet de décret portant sur les services des enseignants des lycées et collèges.

Ces derniers ont vu leur charge de travail croître, leurs missions se diversifier, le métier se complexifier. Ils n'ont bénéficié d'aucune réduction du temps de travail depuis 1950 alors même que les réformes alourdisaient leur charge de travail. En réduisant les horaires de nombreuses disciplines, en supprimant bon nombre de dédoublements, ces réformes ont augmenté le nombre d'élèves à encadrer.

Les enseignants :

- Refusent toute réécriture du décret du 25 mai 1950 qui viserait de fait à augmenter leur service hebdomadaire, dégrader encore plus leurs conditions de travail ou baisser leur rémunération.
- Exigent le maintien de la définition des obligations de service en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement.
- Exigent le respect de la qualification disciplinaire.
- Exigent le maintien de l'intégralité des heures de décharges statutaires (première chaire, laboratoire, cabinet, UNSS, pondération TS et CPGE, préparation, chorale...) parce qu'elles correspondent toutes à un besoin pédagogique au bénéfice des élèves.
- Exigent l'ouverture de négociations :
 - sur les conditions de travail des enseignants du second degré afin d'étendre les décharges statutaires à d'autres situations liées aux évolutions pédagogiques et aux conditions d'exercice (effectifs, établissements difficiles, néo-titulaires, compléments de service) ;
 - sur l'intégration de la concertation dans le service ;
 - sur les modalités de la mise en œuvre d'un abaissement progressif des maxima de service.
- Exigent les créations d'emploi statutaires nécessaires pour toutes les catégories.

Établissement :

NOM, Prénom	Discipline	Signature

Retourner les premières signatures avant le 28 novembre à la section départementale ou académique du SNES-FSU

MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUES

Vos élus SNES-FSU vous donnent rendez-vous dans nos
réunions et permanences pour vous conseiller

Calendrier prévisionnel : ouverture du serveur du jeudi 23 novembre 12 heures
au lundi 11 décembre 12 heures

Réunions

Jeudi 23 novembre

À l'IUFM George V à partir de 9h
À l'IUFM de la Seyne sur mer à partir de 9h

Mercredi 29 novembre

au lycée Tocqueville à Grasse à 14h30
Au local du SNES de Nice à partir de 14h30

Mercredi 6 décembre

Au local du SNES de Toulon
à partir de 14h30

Permanences

Au local du SNES à Toulon

Mardi de 16h30 à 18h30, mercredi de 16h à 18h

Au local FSU de Draguignan

Lundi de 17h30 à 19h

Au local du SNES à Nice

Lundi matin (9h-12h30), mardi, mercredi, jeudi, vendredi toute la
journée (9h-12h30 ; 14h-17h).

À l'IUFM Georges V

Les jeudis 30 et 7 décembre de 10h à 14h

À l'IUFM Stephen Liegeard :

Les jeudis 30 et 7 décembre de 10h à 14h

À l'IUFM de La Seyne/Mer :

voir notre site internet www.nice.snes.edu

Signez, faites signer notre pétition en ligne sur notre site internet www.snes.edu
« Mouvement 2007 Pour le service public, pour nos métiers halte à la casse des mutations »